



Tout d'abord, permettez-moi de m'excuser du retard de transmission de cette infolettre qui normalement est diffusée en septembre. Dû à la Covid, tout notre calendrier de productions de l'automne a été bousculé.

Ceci dit, dans ces derniers mois, une question revient souvent de mes clients : "Est-ce que la vidéo peut vraiment être utile pour favoriser l'embauche de personnel?". Évidemment, la réponse est oui.

- **Annie Crémont**, productrice

Recruter du personnel grâce à la vidéo



Vous savez comme moi que le manque de personnel est devenu un enjeu majeur pour la plupart des entreprises.

Pour rejoindre des candidats intéressants, la vidéo devient un outil pratique, car elle permet non seulement d'attirer plus de candidats, mais aussi de présélectionner à l'avance les talents.

Je m'explique...

La vidéo peut transmettre un message fort, mais cela va beaucoup plus loin. Par la vidéo, il est possible de transmettre vos valeurs d'entreprise, toute votre philosophie de travail, le sentiment d'appartenance et même les avantages de se joindre à vous. Ce qui devient très puissant, car vous risquez d'attirer des individus qui répondront davantage à vos exigences.

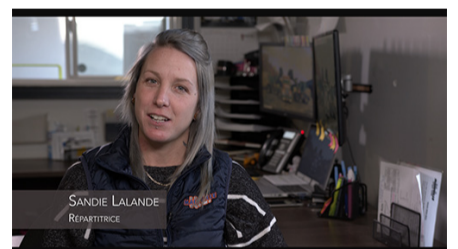
Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour passer un message. Toujours basé sur un scénario bien ficelé, le message peut être livré par l'un ou des membres de votre personnel ou encore des comédiens. Bien entendu, la réalisation de ce type de production doit être faite dans les règles de l'art et par une équipe expérimentée soucieuse à la fois de l'image et du message à transmettre.



L'originalité, l'histoire ou même l'humour seront essentiels dans la façon que sera conçu le message. Créer ce type de vidéo nécessite du temps, de l'analyse et de la stratégie. Évitez de parler uniquement de l'entreprise.



Si la vidéo devient un médium majeur pour attirer des candidats, il faut tout de même prendre en compte qu'elle doit être attrayante pour impacter et être remarquée..



BON RECRUTEMENT!

*Prenez note que plusieurs photos présentées dans cette infolettre ont été prises avant la Covid 19.